

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portants statuts particuliers du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 25 octobre 2021 et du conseil d'administration plénier du 25 octobre 2021 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès-verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 02 mars 2023 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi 27PR0367 - 4475 (n° galaxie) ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMITE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES			
SEN	Emploi de professeur des universités			
	N° PR0367			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Informatique -27			
	Profil : Direction de l'équipe de traitement d'images du LAMIA, sans exclure des collaborations avec les autres équipes du laboratoire concernées par les mathématiques appliquées (analyse numérique, biomathématique, ...), et/ou l'intelligence artificielle. Le candidat ou la candidate montrera ses capacités à maîtriser une chaîne complète d'acquisition d'images (vidéo), de traitement, de restauration et d'analyse automatique de ces données. L'utilisation de l'imagerie dans l'analyse de la biodiversité des Antilles et du traitement des images médicales serait particulièrement appréciée.			
	Nom et prénom	Corps	Section CNU	Etablissement d'origine
COLLEGE A UA	M. Erick STATTNER (vice-président)	PU	27	UNIVERSITE DES ANTILLES
	M. Andrei DONCESCU (President)	PU	27	
	M. Jean VELIN	PU	27	
	Mme Giséle MOPHOU	PU	26	
	Mme Cécilia JEAN-ALEXIS	PU	26	
COLLEGE A EXTERIEUR	Monsieur Gayo DIALLO	PU	27	Université de Bordeaux, ISPED INSERM 1219 & LaBRI, gavo.diallo@u-bordeaux.fr
	Monsieur Bernard KAMSU FOGUEM	PU	61	Toulouse Université-INPT-ENIT-LGP Bernard.Kamsu-Foguem@enit.fr
	Mme Lynda MOKDAD	PU	27	Université Paris-Est, LACL, lynda.mokdad@u-pec.fr
	Mme Ileana OBER	PU	27	Université Paul Sabatier, IRIT, ileana.ober@irit.fr
	Monsieur Gilles RICHARD	PU	27	Université Paul Sabatier, IRIT gilles.richard@irit.fr

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 06/03/2023

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Michel GEOFFROY